



Commission économique pour l'EuropeOrgane exécutif de la Convention sur la pollution
atmosphérique transfrontière à longue distance**Quarante-troisième session**

Genève, 11-14 décembre 2023

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Projet de plan de travail pour 2024-2025
relatif à l'application de la Convention**Projet de plan de travail pour 2024-2025**
relatif à l'application de la Convention**Résumé*

On trouvera exposé dans le présent document le projet de plan de travail relatif à l'application de la Convention, dans lequel la vision d'ensemble, les objectifs et les priorités stratégiques exposés dans la stratégie à long terme au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance pour 2020-2030 et au-delà ([ECE/EB.AIR/142/Add.2](#), décision 2018/5, annexe) sont traduits en une liste d'activités que les organes compétents devront mettre en œuvre au cours de la période 2024-2025 au titre de la Convention.

Le présent document a été établi par le Bureau de l'Organe exécutif et le secrétariat, avec la contribution des organes subsidiaires. Le projet de plan de travail comprend, pour cet exercice biennal, des propositions d'activités supplémentaires qui ne sont pas prévues dans les mandats révisés des centres scientifiques et des équipes spéciales adoptés par l'Organe exécutif.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



Introduction

1. Le plan de travail biennal relatif à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance vise à traduire le projet et les priorités stratégiques énoncés dans la stratégie à long terme au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance pour 2020-2030 et au-delà (décision 2018/5, annexe)¹ en une liste d'activités que les organes compétents devront exécuter pendant la période 2024-2025. Il s'articule autour de cinq axes de travail : activités scientifiques ; principes généraux ; respect des dispositions ; renforcement des capacités et sensibilisation ; communication, sensibilisation et coopération. Le présent document a été établi par le Bureau de l'Organe exécutif et le secrétariat, avec la contribution des organes subsidiaires. On y trouvera également une liste des principales réunions qui seront organisées au titre de la Convention pendant la période 2024-2025.

2. Au cours de l'exercice biennal, les équipes spéciales et les centres relevant de la Convention mèneront des activités conformément à leurs mandats tels qu'adoptés ou révisés par l'Organe exécutif à ses trente-huitième, trente-neuvième et quarante et unième sessions (Genève, respectivement 10-14 décembre 2018, 9-13 décembre 2019 et 6-8 décembre 2021). Le plan de travail prévoit également, pour ces équipes spéciales et ces centres, des activités supplémentaires non mentionnées dans leurs mandats.

3. La mise en œuvre intégrale des activités inscrites au plan de travail nécessitera davantage de ressources que celles allouées au titre du budget ordinaire de l'ONU et du Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (Protocole EMEP). Les Parties sont donc invitées à soutenir les activités prévues au titre de la Convention en 2024-2025 en contribuant au fonds d'affectation spéciale de la Convention, en finançant directement des activités ou en versant des contributions en nature. Les montants des ressources nécessaires pour les activités qui ne sont pas financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU, les contributions obligatoires au titre du Protocole EMEP ou les contributions recommandées au titre de la décision 2002/1 sur le financement des activités essentielles sont libellés en dollars des États-Unis. Le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) continuera d'administrer les fonds d'affectation spéciale créés pour financer les activités relevant de la Convention et de conclure des accords contractuels avec les centres internationaux désignés en vue de l'exécution du plan de travail, sous réserve des ressources disponibles.

4. Conformément à l'article 11 de la Convention, la CEE continuera de s'acquitter des fonctions de secrétariat qui lui ont été confiées. Elle convoquera et préparera les sessions de l'Organe exécutif, du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, apportera son soutien au Comité d'application et s'acquittera des autres fonctions qui lui seront confiées par l'Organe exécutif, sous réserve des ressources disponibles².

I. Activités scientifiques

5. Conformément aux priorités définies dans la stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà, la prise de décisions fondées sur des données scientifiques et la démarche axée sur les effets, qui sont les fondements d'une politique saine, demeureront des éléments essentiels de la Convention. Une meilleure évaluation de l'amélioration de la qualité de l'air et de la réduction des incidences sur la santé humaine et des effets sur les matériaux et les écosystèmes renforcera l'assise scientifique et technique de la Convention et contribuera à faire en sorte que l'élaboration des politiques reste efficace et fondée sur des données factuelles. Au cours de la période 2024-2025, les travaux scientifiques à mener viseront à progresser encore dans la résolution des problèmes subsistants recensés dans la stratégie à long terme en suscitant une large participation dans toute la région de la CEE.

¹ Toutes les décisions de l'Organe exécutif auxquelles il est fait référence dans le présent document sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/decisions>.

² De plus amples détails sur l'appui du secrétariat aux activités intergouvernementales figurent dans le document « Ressources financières nécessaires à l'application de la Convention » (ECE/EB.AIR/2023/2).

6. Les activités scientifiques à mener pendant la période 2024-2025 sont présentées dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1
Activités scientifiques

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1	Amélioration des outils d'évaluation de la pollution atmosphérique et de ses effets dans la région de la Commission économique pour l'Europe			
1.1.1	Outils de surveillance et de modélisation			
1.1.1.1	Évaluer la contribution des composés organiques volatils aux épisodes de forte pollution par l'ozone, sur la base des observations issues de la campagne intensive de mesures (été 2022) et des séries chronologiques habituelles du réseau de l'EMEP. Comprend l'exercice de comparaison entre modèles pour la semaine de mesures intensives	Rapports de l'EMEP en 2024 et 2025, publication évaluée par des pairs décrivant la campagne et les principaux résultats Synthèse de l'exercice de comparaison entre modèles	TFMM, CCQC, CSM-O TFEIP	Budget de l'EMEP
1.1.1.2	Étudier la surveillance des produits chimiques suscitant de nouvelles préoccupations. Donner suite aux conclusions et orientations issues de l'atelier organisé à l'automne 2023	Rapport de l'atelier en 2024. Résultats du suivi dans le rapport 2025 de l'EMEP	TFMM, CCQC, CSM-E	Budget de l'EMEP
1.1.1.3	Recueillir les informations disponibles sur la spéciation chimique des aérosols à partir de différents modèles et sur la manière dont elles peuvent être mises en correspondance avec les mesures afin d'évaluer l'importance des différentes sources	Aperçu des indicateurs de performance des modèles (composition chimique des aérosols)	TFMM, CSM-O, CCQC	Nécessité de trouver des ressources supplémentaires
1.1.1.4	Regrouper les descriptions des émissions condensables semi-volatiles et à volatilité intermédiaire issues des modèles et valider les données par rapport aux observations existantes sur la composition des particules	Document de travail (condensables) Rapports de l'EMEP en 2024 et 2025	TFMM, CSM-O, CCQC, CIPE, TFEIP	Budget de l'EMEP
1.1.1.5	Examiner les méthodes source-récepteur : force brute et sensibilité (fractions locales), et leur applicabilité	Rapports de l'EMEP en 2024 et 2025	CSM-O, TFMM, TFIAM, CMEI, TFHTAP	Budget de l'EMEP
1.1.1.6	Mettre à jour le modèle GAINS pour simuler la réaction de l'ozone à la réduction des émissions de précurseurs	Version actualisée du modèle GAINS	CMEI avec le CSM-O et la TFHTAP	Budget de l'EMEP

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.1.7	Sur la base des données récentes, des tendances à long terme et de l'incertitude des projections, donner un aperçu de la robustesse des projections modélisées à long terme pour les niveaux d'ozone en lien avec la réduction des émissions de méthane	Synthèse des options pour la réduction de l'ozone	TFHTAP, TFMM, CSM-O	Budget de l'EMEP
1.1.1.8	Achever l'étude comparative multimodèles Eurodelta-BaP. Évaluer les effets du benzo[a]pyrène sur la santé	Publication évaluée par des pairs	TFMM, CSM-E	Nécessité de trouver des ressources supplémentaires
1.1.1.9	Surveiller et évaluer les effets de la corrosion sur l'environnement et de l'encrassement sur les matériaux et leur évolution	Rapport sur les fonctions dose-effet pour les matériaux en question (2024) Manuel technique pour l'analyse des tendances découlant de l'exposition sur la période 2024-2025 (2025)	PIC-Matériaux	Contributions recommandées
1.1.1.10	Collecter des informations sur des indicateurs conviviaux pertinents permettant d'évaluer les effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux au moyen d'études de cas sur les sites du patrimoine culturel de l'UNESCO	Évaluation des risques pour certains monuments sur la base de l'analyse rétrospective des tendances pour 2000, 2010 et 2020 et des données 01° × 01° de l'EMEP (2024) Évaluation des coûts pour certains monuments sur la base de l'analyse rétrospective des tendances pour 2000, 2010 et 2020 et des données 01° × 01° de l'EMEP (2025)	PIC-Matériaux	Contributions recommandées
1.1.1.11	Mettre à jour le manuel du PIC-Eaux	Version mise à jour du manuel du PIC-Eaux (2024)	PIC-Eaux	Contributions recommandées, contributions en nature des pays participants
1.1.1.12	Évaluer la relation dose-effet entre la chimie de l'eau et l'hydrobiologie	Rapport thématique (2025)	PIC-Eaux	Contributions recommandées
1.1.1.13	Évaluer les dépôts atmosphériques sur les mousses en s'appuyant sur : a) l'appel à données pour l'étude des mousses 2025-2026 concernant les métaux lourds, l'azote, les polluants organiques persistants et les microplastiques	Rapport d'activité annuel (rapport final pour cette étude en 2029)	PIC-Végétation	Contributions en nature des pays participants, du Royaume-Uni et du CEH

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
	b) le rapport sur les résultats de l'étude des mousses 2020-2021/22 concernant les métaux lourds, l'azote et les polluants organiques persistants	Rapport (2024)	PIC-Végétation	
	c) le rapport sur la teneur en microplastiques des mousses (2022-2023) et la possibilité d'utiliser les mousses en tant que bio-indicateurs des microplastiques aéroportés	Rapport (2024-2025)	PIC-Végétation	
1.1.1.14	Dresser l'état des connaissances concernant les effets de l'ozone sur le stockage du carbone en Europe	Rapport (2025)	PIC-Végétation, PIC-Forêts	Royaume-Uni et CEH
1.1.1.15	Revoir les niveaux critiques pour les oxydes d'azote	Rapport (2024)	PIC-Végétation	Royaume-Uni et CEH
1.1.1.16	Quantifier les dépôts d'azote et leurs effets sur la santé, la productivité et la biodiversité des forêts ainsi que sur le stockage du carbone dans celles-ci	Rapport et article scientifique sur l'état et les tendances des niveaux d'azote dans les forêts européennes (2024 et 2025)	PIC-Forêts	Contributions recommandées
	Collaborer avec l'EMEP pour combler les lacunes en matière de données	Rapport sur le comblement des lacunes des données sur l'azote du PIC-Forêts sur la base des données sur l'azote de l'EMEP	PIC-Forêts, CSM-O	Contributions recommandées
1.1.1.17	Analyser l'état et les tendances des niveaux de métaux lourds dans les écosystèmes forestiers	Article scientifique (2024) et note d'information du PIC-Forêts (2025) sur les concentrations de métaux lourds dans les placettes de degré I en Europe	PIC-Forêts	Contributions recommandées
1.1.1.18	Étudier les relations de cause à effet liées à la pollution atmosphérique dans les forêts dans le contexte des changements climatiques	Chapitre d'ouvrage : « Long-term trends in environmental conditions and their effects on forest ecosystem functions and services » (Tendances à long terme des conditions environnementales et leurs effets sur les fonctions et services des écosystèmes forestiers)	PIC-Forêts	Contributions recommandées
1.1.1.19	Quantifier les niveaux d'ozone ambiant et leurs effets sur la santé, la productivité et la biodiversité des forêts ainsi que sur le stockage du carbone dans celles-ci	Chapitre d'ouvrage : « Long-term trends in visible foliar injury induced by ozone » (Tendances à long terme des dommages visibles causés aux feuilles imputables à l'ozone)	PIC-Forêts	Contributions recommandées

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.1.20	Définir les indicateurs de modélisation dynamique pour la protection de la biodiversité et les produits de la modélisation dynamique	Instructions pour l'appel à données 24/25	PIC-Modélisation et cartographie, CMD	Contributions en nature de la Suède et contributions recommandées
1.1.1.21	Lancer l'appel à données 24/25 pour : a) mettre à jour les charges critiques pour le bilan de masse simple ; b) inclure la modélisation dynamique de la biodiversité	Résultats de l'appel à données à inclure dans le rapport de situation du CCE	PIC-Modélisation et cartographie, CCE, CMD	Contributions en nature de la Suède et de l'Allemagne, et contributions recommandées
1.1.1.22	Charges critiques empiriques : illustrer et cartographier les données sur les dépassements, y compris les résultats de l'appel à données 23/24 et la carte des récepteurs actualisée en 2023	Inclus dans le rapport de situation du CCE et la brochure	PIC-Modélisation et cartographie, CCE	Contributions en nature de l'Allemagne et contributions recommandées
1.1.1.23	Mettre à jour le jeu de données sur les charges critiques pertinentes pour l'élaboration d'orientations sur la base des résultats des points 1.1.1.21 et 1.1.1.22	Ensemble de données : résultats à inclure dans le rapport de situation du CCE	PIC-Modélisation et cartographie, CCE	Contributions en nature de l'Allemagne
1.1.1.24	Niveaux critiques d'ammoniac : cartographier les données sur les dépassements	Inclus dans le rapport de situation du CCE	PIC-Modélisation et cartographie, CCE	Contributions en nature de l'Allemagne
1.1.1.25	Mettre à jour la base de données de référence pour les pays de la région EOCAC (avec, par exemple, la carte des récepteurs actualisée en 2022)	Inclus dans le rapport de situation du CCE	PIC-Modélisation et cartographie, CCE	Contributions en nature de l'Allemagne
1.1.1.26	Rédiger un article scientifique sur les effets des dépôts d'azote et de soufre sur la stabilité des communautés végétales au fil du temps	Article scientifique (2024)	PIC-Surveillance intégrée	Contributions recommandées
1.1.1.27	Rédiger un rapport ou un article scientifique sur : a) les tendances des flux de métaux lourds sur les sites du PIC-Surveillance intégrée ; b) l'évaluation des données sur le mercure recueillies par les nouveaux échantillonneurs passifs	Article(s) ou rapport(s) scientifique(s) (2024/25)	PIC-Surveillance intégrée	Contributions recommandées
1.1.1.28	Mettre, dans la mesure du possible, la base de données du PIC-Surveillance intégrée en libre accès sous licence et publier un descriptif de jeu de données	Descriptif de jeu de données et publication en libre accès de la base de données et des métadonnées (2025)	PIC-Surveillance intégrée	Contributions recommandées

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.1.29	Entamer la révision et la mise à jour du manuel de surveillance intégrée	Début de la révision en continu du manuel (2024/25), qui se poursuivra dans le cadre du prochain plan de travail	PIC-Surveillance intégrée	Contributions recommandées
1.1.1.30	Faire le point sur les changements à long terme dans la chimie des dépôts atmosphériques et des eaux de ruissellement en ce qui concerne les sulfates, l'azote inorganique et l'acidité	Article ou rapport scientifique (2024/25)	PIC-Surveillance intégrée	Contributions recommandées
1.1.1.31	Élaborer une validation de principe pour le développement de la surveillance de la végétation en surface à l'aide de la télédétection par drone aérien dans les sites du PIC-Surveillance intégrée	2025	PIC-Surveillance intégrée	Nécessité de trouver des ressources supplémentaires
1.1.1.32	Synthétiser les données existantes sur les effets de l'exposition à la pollution atmosphérique sur la santé	Rapport sur les méthodes d'évaluation des risques et des incidences de la pollution atmosphérique sur la santé et analyse coûts-avantages (mise à jour du projet HRAPIE)	TF-santé avec d'autres équipes (TFIAM, TFMM)	Contributions recommandées, nécessité de trouver des ressources supplémentaires
		Analyse exploratoire des faits nouveaux récents concernant les effets de l'ozone sur la santé		Nécessité de trouver des ressources supplémentaires
1.1.1.33	Poursuivre l'élaboration de méthodes d'évaluation des incidences directes et indirectes de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sur la santé humaine	Actualisation des outils de quantification des effets de la pollution atmosphérique sur la santé, y compris les liens avec l'atténuation des incidences des changements climatiques	TF-santé	Contributions recommandées, nécessité de trouver des ressources supplémentaires
		Études de cas sur l'évaluation des avantages communs, pour la santé, des programmes relatifs aux changements climatiques et à l'assainissement de l'air, et des arbitrages entre ces programmes		
1.1.1.34	Élaborer un rapport conjoint sur les incidences de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes, les matériaux et la santé	Rapport commun (2025)	Groupe de travail des effets	Contributions recommandées
1.1.2	Outils relatifs aux émissions et projections			
1.1.2.1	Étudier les aspects pratiques de l'inclusion du méthane dans les rapports annuels d'inventaire des émissions, et les mécanismes qu'elle exigerait	Rapport de situation (2024)	TFEIP, CIPE	Nécessité de trouver des ressources supplémentaires

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.2.2	Soutenir les activités menées dans le cadre de la Convention consistant à étudier la possibilité de réviser les engagements en matière de rapports d'inventaire des émissions spécifiés dans le Protocole de Göteborg	Rapport sur la faisabilité et les aspects pratiques de la révision des engagements en matière de rapports d'inventaire des émissions (2025)	TFEIP	Nécessité de trouver des ressources supplémentaires
1.1.2.3	Élaborer des orientations sur l'estimation et la déclaration par les Parties des composés condensables dans les émissions de particules	Amélioration de la cohérence des inventaires d'émissions de particules fournis par les Parties (2024 et 2025)	CIPE et TFEIP, avec le CSM-O et la TFMM	Nécessité de trouver des ressources supplémentaires
1.1.2.4	Élaborer des orientations sur l'estimation et la déclaration par les Parties des émissions de carbone noir	Rapports de situation, amélioration de la qualité des inventaires d'émissions des Parties pour des polluants/paramètres clairement définis (2024-2025)	TFEIP et CIPE avec la TFMM	Nécessité de trouver des ressources supplémentaires
1.1.2.5	Améliorer la distribution spatiale des émissions, en assurant la cohérence entre les polluants. Envisager de nouvelles sources de données	Distribution spatiale actualisée des inventaires des émissions (2024)	CIPE avec l'IIASA/le CMEI	Nécessité de trouver des ressources supplémentaires
1.1.2.6	Améliorer les données pour les modélisateurs : comparaison des émissions maillées de l'EMEP avec d'autres sources (CAMs, GAINS, EDGAR, Fairmode)	Émissions maillées actualisées de l'EMEP (2024-2025)	CIPE avec les entités suivantes : CSM-O et CAMs, CCR, Fairmode, TFMM, TFHTAP, TFEIP, groupe d'experts sur la participation des utilisateurs	Budget de l'EMEP
1.1.2.7	Étudier la possibilité de centraliser certaines estimations d'émissions provenant de sources telles que les transports maritimes, les incendies de forêt et les terres agricoles	Rapport de situation (2024)	TFEIP	Nécessité de trouver des ressources supplémentaires
1.1.2.8	Comblent davantage les lacunes en matière de déclaration des émissions des transports maritimes	Mise à jour des méthodes et des jeux de données sur les émissions (2025)	CIPE	Budget de l'EMEP
1.1.2.9	Améliorer les méthodes permettant de combler les lacunes dans les jeux de données sur les métaux lourds et les polluants organiques persistants	Mise à jour des méthodes et des jeux de données sur les émissions (2025)	CIPE	Budget de l'EMEP

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.3.0	Contribuer à la révision du Protocole de Göteborg conformément à la demande de l'Organe exécutif	En attente de la décision de l'Organe exécutif en décembre 2023	TFIAM, CMEI, TFMM, CSM-O, CCQC, TFHTAP, CCE, Groupe de travail des effets	Budget de l'EMEP et contributions recommandées
1.1.3.1	Soutenir l'élaboration d'orientations par des analyses de scénarios, y compris des approches fondées sur les effets et l'étude du concept fondé sur les risques	Calculs et analyses de scénarios	CMEI, CSM-O, TFHTAP, TFIAM, Groupe de travail des effets	Budget de l'EMEP
1.1.3.2	Modéliser les scénarios futurs pour l'ozone	Organisation de nouvelles simulations de modèles à l'échelle mondiale pour les scénarios futurs élaborés par le CMEI, y compris l'examen du rôle du méthane, les méthodes d'attribution des sources, le lien avec l'échelle régionale et les effets	TFHTAP, TFIAM, CMEI, TFMM, CSM-O, PIC-Végétation	Budget de l'EMEP
1.1.3.3	Stimuler les capacités nationales d'évaluation intégrée et l'échange de données d'expérience	Notes et recommandations de la TFIAM (53 et 54)	TFIAM	Contributions nationales
1.1.3.4	Rassembler les connaissances des organes scientifiques dans un cadre d'évaluation intégrée et soutenir l'élaboration d'orientations par des analyses de scénarios	Spécification des scénarios suivants : « scénarios optimisés », « scénarios optimisés dans des conditions d'équité », « scénarios sur les précurseurs de l'ozone », « scénarios en matière de santé dans les villes »	CMEI, CSM-O, TFHTAP, TFIAM	Nécessité de trouver des ressources supplémentaires
1.1.3.5	Mettre à jour, affiner et développer davantage le modèle GAINS, y compris les nouvelles découvertes scientifiques concernant les effets sur la santé des populations locales, les condensables, les émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils non méthaniques provenant du sol et les incidences de l'économie de l'hydrogène. Mettre à jour les projections d'émissions au niveau mondial, y compris pour le mercure	Version actualisée du modèle GAINS Évaluation actualisée des émissions et projections d'émissions de mercure au niveau mondial	CMEI	Budget de l'EMEP
1.1.4	Établissement d'une corrélation entre les échelles			
1.1.4.1	Continuer à réfléchir au développement et à l'expansion de la mosaïque mondiale des émissions, en s'appuyant sur HTAPv3	Rapports de situation à inclure dans les rapports annuels de l'équipe spéciale	TFHTAP	Contributions en nature des Parties

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.4.2	Réaliser de nouvelles simulations de modèles des tendances historiques et des scénarios futurs à l'échelle mondiale et régionale pour les polluants visés par le Protocole de Göteborg avec une évaluation des incidences sur la santé humaine et la végétation	Évaluation des premiers résultats (2025)	TFHTAP, TFMM, CSM-O, CMEI, PIC-Végétation	Contributions en nature des Parties
1.1.4.3	Réaliser de nouvelles simulations de modèles pour le mercure à l'échelle mondiale	Simulations de référence 2010-2020 (2024) ; analyses de sensibilité supplémentaires (2025)	TFHTAP, CSM-E	Contributions en nature des Parties
1.1.4.4	Concevoir un exercice de comparaison multimodèles des effets des incendies sur plusieurs polluants (particules, polluants organiques persistants, métaux, ozone)	Document présentant différentes options (2024)	TFHTAP, CSM-E	Nécessité de trouver des ressources supplémentaires
1.1.4.5	Continuer à produire des émulateurs pour les ensembles multimodèles et les incorporer dans les modèles de sélection et les outils d'aide à la décision (en s'appuyant sur le concept openFASST)	Mise à jour des outils, atelier (2024)	TFHTAP	Contributions en nature des Parties
1.1.4.6	Activités de l'EPCAC	Rapport d'activité et rapport de la TFIAM Cinquième et sixième réunions annuelles de l'EPCAC	TFIAM avec des experts nommés	Contributions en nature des Parties
1.2	Coopération avec les Parties			
1.2.1	Renforcer les capacités en matière d'évaluation des effets sur la santé de la pollution atmosphérique aux niveaux régional et sous-régional	Élaboration et exécution d'un programme de renforcement des capacités pour répondre aux différents besoins	TF-santé	Contributions recommandées, nécessité de trouver des ressources supplémentaires
1.2.2	Stimuler les capacités nationales d'évaluation intégrée des pays de la région EOCAC, de la Türkiye et des Balkans occidentaux	Application du modèle GAINS multiéchelle actualisé de l'EMEP/uEMEP Atelier sur les scénarios GAINS	CSM-O et CMEI avec le CIPE, la TFIAM, la TFTEI	
1.2.3	Assurer une coordination régulière avec les équipes spéciales et les groupes d'experts sur le méthane, l'ozone, l'azote	Notes de réunion	TFIAM, TFHTAP, TF-santé, TFRN, TFICAP	

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.3	Coopération avec d'autres projets et organismes (activités de sensibilisation)			
1.3.1	Contribuer aux activités de sensibilisation de la TFICAP en fournissant des éléments techniques et des orientations, notamment sur l'établissement et la gestion des inventaires des émissions, les mesures non techniques et les instruments économiques	Document d'orientation sur les inventaires des émissions (2024, 2025) Contribution à des webinaires ciblés organisés par la TFICAP	TFEIP, TFIAM, TFMM	Nécessité de trouver des ressources supplémentaires
1.3.2	Coopérer avec le CAMS	Mise en place de dispositifs en temps quasi réel	CCQC	CAMS
1.3.3	Appuyer la Convention de Stockholm en ce qui concerne les observations atmosphériques et la gestion des données	Rapport aux sessions annuelles communes de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets	CCQC, CSM-E	
1.3.4	Appuyer la Convention de Minamata en ce qui concerne les observations atmosphériques et la gestion des données Contribuer à l'évaluation de l'efficacité de la Convention de Minamata	Rapport aux sessions annuelles communes de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets	CCQC, TFHTAP, CSM-E	
1.3.5	Contribuer à la mise à jour de l'étude de l'OMM sur les capteurs à bas prix	Rapport	TFMM, OMM/VAG	Nécessité de trouver des ressources supplémentaires
1.3.6	Promouvoir des messages sanitaires relatifs à la pollution atmosphérique en Europe	Formulation de messages sanitaires sur la pollution atmosphérique Activités de communication sur les risques pour les différentes parties prenantes	TF-santé, secrétariat	Nécessité de trouver des ressources supplémentaires
1.3.7	Coopérer avec la Coalition pour le climat et la qualité de l'air	Rapport aux sessions annuelles communes de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets	EMEP avec la TFEIP, la TFHTAP, la TFMM, le secrétariat	Nécessité de trouver des ressources supplémentaires
1.3.8	Coopérer avec le Conseil de l'Arctique et l'AMAP	Ciblage du carbone noir dans le cadre d'un contrat de l'Union européenne	CIPE, CMEI, CSM-O, secrétariat	AMAP, nécessité de trouver des ressources supplémentaires
1.3.9	Mener des activités de sensibilisation visant à accroître la visibilité des travaux découlant de la Convention et à mieux les faire comprendre	Cours d'apprentissage en ligne sur les travaux liés aux effets menés dans le cadre de la Convention	Groupe de travail des effets, secrétariat ³	Nécessité de trouver des ressources supplémentaires

³ Cette activité figure également dans la section V. Communication, sensibilisation et coopération.

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.3.10	Promouvoir les documents d'orientation, y compris ceux récemment adoptés	Étudier les possibilités de promouvoir, tant au sein de la CEE qu'en dehors, les documents d'orientation, notamment ceux qui ont été récemment adoptés	TFIAM	
1.3.11	Activité de sensibilisation pour développer la collaboration entre la Convention et la Convention sur la diversité biologique	Briefing sur les travaux de la Convention relatifs à la biodiversité et présentation à la réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique en mai 2024	Groupe de travail des effets	Contributions recommandées
1.3.12	Coopérer avec le réseau eLTER	Étendre la coopération avec le réseau eLTER conformément à la lettre de coopération	PIC-Surveillance intégrée, PIC-Forêts, PIC-Eaux	Contributions recommandées

Abréviations : AMAP = Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique ; CAMS = service Copernicus de surveillance de l'atmosphère ; CCE = Centre de coordination pour les effets ; CCQC = Centre de coordination pour les questions chimiques ; CCR = Centre commun de recherche ; CEH = Centre d'écologie et d'hydrologie ; CIPE = Centre des inventaires et des projections des émissions ; CMD = Centre de modélisation dynamique ; CMEI = Centre pour les modèles d'évaluation intégrée ; Convention de Minamata = Convention de Minamata sur le mercure ; Convention de Stockholm = Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ; CSM-E = Centre de synthèse météorologique-Est ; CSM-O = Centre de synthèse météorologique-Ouest ; EDGAR = Base de données relative aux émissions pour la recherche atmosphérique mondiale ; EMEP = Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe ; EOCAC = Europe orientale, Caucase et Asie centrale ; EPCAC = Groupe d'experts de la qualité de l'air dans les villes ; GAINS = modèle d'interaction et de synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique ; HRAPIE = risques présentés par la pollution atmosphérique pour la santé en Europe ; HTAPv3 = troisième version de la mosaïque des émissions de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère ; IIASA = International Institute for Applied Systems Analysis ; OMM/VAG = Programme de veille de l'atmosphère globale de l'Organisation météorologique mondiale ; OpenFASST = outil de sélection rapide de scénarios (FASST) à source ouverte ; PIC = programme international concerté ; PIC-Eaux = PIC d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs ; PIC-Forêts = PIC d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts ; PIC-Matériaux = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels ; PIC-Modélisation et cartographie = PIC de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique ; PIC-Surveillance intégrée = PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes ; PIC-Végétation = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures ; Protocole de Göteborg = Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique ; TFEIP = Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions ; TFHTAP = Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère ; TFIAM = Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée ; TFICAP = Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique ; TFMM = Équipe spéciale des mesures et de la modélisation ; TFRN = Équipe spéciale de l'azote réactif ; TF-santé = Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique ; TFTEI = Équipe spéciale des questions technico-économiques ; uEMEP = EMEP urbain ; UNESCO = Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

II. Principes généraux

7. Conformément aux priorités définies dans la stratégie à long terme pour la Convention, les activités liées à l'élaboration des politiques pendant la période 2024-2025 viseront notamment à promouvoir la ratification et l'application des trois protocoles les plus récents, tels que modifiés (le Protocole de Göteborg, le Protocole relatif aux métaux lourds et le Protocole relatif aux polluants organiques persistants), dans l'ensemble de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Ces activités continueront aussi à porter sur les polluants les mieux contrôlés au niveau régional ou nécessitant un contrôle pour résoudre les problèmes régionaux de pollution atmosphérique, et viseront à déterminer s'il est nécessaire de prendre d'autres mesures pour traiter les nouvelles questions, notamment celles des particules et de leurs précurseurs, du carbone noir en tant que composant des particules, de l'ozone troposphérique et de ses précurseurs, de la pollution eutrophisante, une attention particulière étant accordée à l'ammoniac et, si cela est encore nécessaire, à la pollution acidifiante. Une approche intégrée sera recherchée pour l'élaboration des politiques environnementales, s'agissant notamment des questions suivantes : interaction entre l'ozone troposphérique, l'azote, les changements climatiques et les écosystèmes ; gestion intégrée de l'azote ; interactions entre les mesures de lutte contre la pollution atmosphérique et les mesures d'atténuation des changements climatiques et retombées positives réciproques. Les travaux consacrés à l'élaboration des politiques prendront également en considération les conclusions et les recommandations issues de l'examen du Protocole de Göteborg tel que modifié (décision 2022/4 et [ECE/EB.AIR/150/Add.2](#)). La coopération avec d'autres parties prenantes sera favorisée afin de garantir leur prise en considération des travaux analytiques et des orientations élaborés dans le cadre de la Convention. Les activités relatives à l'élaboration des politiques à mener pendant la période 2024-2025 sont présentées dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2
Principes généraux

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.1	Analyse des informations ayant trait aux politiques et suivi à donner à l'examen du Protocole de Göteborg, tel que modifié			
2.1.1	Échanger des informations sur les politiques et stratégies nationales, sous-régionales et régionales de lutte contre les principaux polluants atmosphériques, conformément à l'article 8 de la Convention et aux protocoles se rapportant à celle-ci	Informations relatives aux stratégies et aux politiques de réduction de la pollution atmosphérique dans l'ensemble de la région de la CEE, notamment informations sur les mesures communiquées aux sessions du Groupe de travail, suite à la décision 2016/3	Secrétariat, WGSR	
2.1.2	Moyens d'action pour prendre en compte les conclusions de l'examen du Protocole de Göteborg, tel que modifié	Rapport présenté à l'Organe exécutif	WGSR	
2.1.3	Fournir un appui technique concernant les options permettant d'étayer la préparation d'une éventuelle mise à jour de l'annexe IX du Protocole de Göteborg	L'étendue de cette activité dépendra de la disponibilité de ressources supplémentaires et des orientations données par le WGSR	TFRN	Sous réserve des ressources disponibles

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.1.4	Promouvoir et utiliser la modélisation multiéchelle pour éclairer la gestion régionale et/ou locale de la qualité de l'air	Note d'orientation sur la modélisation multiéchelle	TFIAM, TFICAP	
[2.1.5	Examiner l'incidence politique de la déclaration de la partie condensable des émissions de particules	Recommandations présentées à l'Organe exécutif	WGSR]	
2.1.6	Maintenir la coopération et le suivi des travaux menés dans l'INMS, y compris l'établissement d'un résumé à l'intention des décideurs œuvrant au titre de la Convention	Recensement et mise en évidence des recommandations du rapport pertinentes pour la Convention sur la pollution atmosphérique et détermination des mesures les plus efficaces pour l'azote. Résumé des messages relatifs à la Convention sur la pollution atmosphérique partagés avec le WGSR	TFRN	Sous réserve des ressources disponibles
2.1.7	Analyser les incidences de l'ammoniac en tant que vecteur énergétique dans le cadre des stratégies de décarbonisation, y compris les émissions possibles d'ammoniac, d'oxydes nitreux et d'oxydes d'azote, et les interactions possibles avec les prix du marché international de l'azote	Note d'information soumise au WGSR	TFRN, en coopération avec la TFIAM et la TFTEI	Sous réserve des ressources disponibles
2.1.8	Examiner les obstacles et les avantages se rapportant à un changement de régime alimentaire visant à réduire la pollution atmosphérique liée à l'azote, y compris les retombées positives, les scénarios possibles et les possibilités de surmonter les obstacles	a) Document d'information sur les avantages, y compris les retombées positives, et les obstacles se rapportant à un changement de régime alimentaire, les scénarios possibles et les possibilités de surmonter les obstacles b) Document d'information sur les possibilités associées aux technologies et aux mesures ayant trait à la bioéconomie c) Séance thématique dans le cadre de la session du WGSR sur le recours à des mesures non techniques (alimentaires) visant à réduire les émissions d'ammoniac et d'autres polluants	TFRN, en coopération avec la TFIAM TFRN TFRN	Sous réserve des ressources disponibles Sous réserve des ressources disponibles
2.1.9	Évaluer les possibilités de s'appuyer sur la récupération et la réutilisation de l'azote (ammoniac blanc et azote blanc) pour étoffer une base de données existantes	Document d'information succinct	TFRN	L'étendue de cette activité dépendra des ressources supplémentaires disponibles

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.1.10	Évaluer les risques liés à l'« air alcalin » et analyser les implications en ce qui concerne les grandes orientations	Document d'information succinct	TFRN, en coopération avec le Groupe de travail des effets	L'étendue de cette activité dépendra des ressources supplémentaires disponibles
2.1.11	Évaluer les options techniques et non techniques se rapportant à la réalisation de l'objectif n° 7 du Cadre mondial de la biodiversité, en particulier en ce qui concerne la pollution atmosphérique liée à l'azote, y compris les avantages d'une telle action	Document d'information succinct	TFRN, en coopération avec le Groupe de travail des effets	L'étendue de cette activité dépendra des ressources supplémentaires disponibles
2.1.12	Fournir une analyse plus approfondie des conséquences potentielles de l'introduction d'objectifs collectifs fondés sur le risque pour la région de la CEE afin de lutter contre les effets de la pollution atmosphérique sur la santé et les écosystèmes	Note d'information sur cette analyse	TFIAM	
2.1.13	Examiner les propositions du groupe d'experts chargé de l'examen du règlement intérieur, ainsi que les avis fournis par le groupe spécial d'experts juridiques, concernant d'éventuels amendements au règlement intérieur	Recommandations sur des amendements potentiels au règlement intérieur présentées à l'Organe exécutif à sa quarante-quatrième session	WGSR	
2.2	Élaboration et promotion de documents d'orientation			
2.2.1	Promouvoir les documents d'orientation, y compris ceux récemment adoptés	Étudier les possibilités de promouvoir, tant au sein de la CEE qu'en dehors, les documents d'orientation, notamment ceux qui ont été récemment adoptés dans la région de la CEE et à l'extérieur	TFRN, TFIAM, TFTEI, TFICAP	
2.2.2	Réviser les documents d'orientation sur les techniques de contrôle des émissions provenant de sources fixes et mobiles	Documents d'orientation actualisés soumis à l'Organe exécutif en 2025	TFTEI	
2.2.3	Élaborer un document d'orientation sur les mesures non techniques et les mesures structurelles	Projet de document d'orientation soumis à l'Organe exécutif pour adoption	TFIAM, TFRN, TFTEI	
2.2.4	Déterminer le champ d'application d'un éventuel code-cadre intégré sur l'azote (établissant des liens entre les différentes formes d'azote, y compris les interactions avec d'autres gaz)	Document d'information établi en vue des débats du WGSR en 2024 sur l'utilité éventuelle d'un tel code-cadre compte tenu des besoins des différents publics et des rapports avec d'autres codes-cadres	TFRN	Sous réserve de financement

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.2.5	Réviser et publier le document d'orientation sur les bilans d'azote nationaux et les documents justificatifs	<p>a) Document d'orientation révisé sur les bilans d'azote nationaux soumis à l'examen du WGSR et de l'Organe exécutif en 2025</p> <p>b) Résumé détaillé à l'intention des décideurs sur la base du document d'orientation révisé</p> <p>c) Note d'orientation fondée sur le document d'orientation révisé et le résumé détaillé à l'intention des décideurs en vue du lancement d'activités parallèles</p> <p>d) Appel aux Parties visant à ce qu'elles fournissent des données en 2025, et action visant à les encourager à utiliser le modèle de rapport sur les bilans d'azote nationaux ; analyse des résultats en 2025-2026</p>	TFRN	Contributions en nature de l'Allemagne Sous réserve de financement
2.2.6	Poursuivre la révision du document d'orientation pour la prévention et la réduction des émissions d'ammoniac provenant des sources agricoles	Document d'orientation révisé prêt à être soumis au WGSR en 2025-2026 (selon la disponibilité des ressources)	TFRN	Sous réserve d'un cofinancement des Parties pour les ateliers destinés aux parties prenantes
2.2.7	Examiner le Code-cadre de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac établi par la CEE et en commencer la révision sur la base des conclusions du document d'orientation révisé pour la prévention et la réduction des émissions d'ammoniac provenant de sources agricoles	Document révisé soumis en 2026-2027	TFRN	Sous réserve des ressources disponibles
2.2.8	Poursuivre l'analyse des interactions entre les émissions de méthane, d'ammoniac et d'autres composés azotés, et du potentiel d'atténuation conjointe des émissions provenant de sources agricoles	Document d'orientation et notes d'orientation	TFRN, en coopération avec la TFTEI et d'autres organes	50 000 euros Sous réserve de la possibilité d'un cofinancement

Abréviations : INMS = Système international de gestion de l'azote ; TFIAM = Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée ; TFICAP = Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique ; TFRN = Équipe spéciale de l'azote réactif ; TFTEI = Équipe spéciale des questions technico-économiques ; WGSR = Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

III. Respect des dispositions

8. Conformément à la stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà, le Comité d'application « devrait maintenir sa démarche actuelle en matière de contrôle du respect des dispositions, en s'attachant en priorité aux cas de non-respect prolongé, et devrait continuer de soutenir les efforts déployés par les pays pour s'acquitter de leurs obligations de réduction des émissions et de notification »⁴. Le Comité continuera à passer en revue les progrès accomplis par les Parties suite aux décisions adoptées par l'Organe exécutif sur la base des recommandations du Comité et à examiner l'opportunité de mesures complémentaires éventuelles pour traiter au cas par cas les problèmes de non-respect des dispositions. En outre, le Comité examinera tous les autres cas, en cours ou nouveaux, de respect des obligations en matière de réduction et de déclaration des émissions, conformément à son mandat actualisé et aux priorités définies par l'Organe exécutif pour l'exercice biennal. Les activités liées au respect des dispositions au cours de la période 2024-2025 sont présentées dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3
Respect des obligations

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
3.1	Examiner le respect des obligations en matière de notification (examen périodique dans le cadre des Protocoles se rapportant à la Convention fondé sur les données concernant les émissions et les projections présentées à l'EMEP qui sont disponibles dans la base de données WebDab)	a) Tableaux présentant les informations reçues pour chacun des sept Protocoles ; b) Examen des informations communiquées par le CIPE ; recommandations présentées à l'Organe exécutif	CIPE Comité d'application	Contributions obligatoires à l'EMEP
3.2	Examiner toute communication ou question renvoyée concernant le non-respect éventuel par une Partie de l'une quelconque de ses obligations au titre des protocoles prioritaires : a) le Protocole de Göteborg ; b) le Protocole relatif aux métaux lourds ; c) le Protocole relatif aux POP	a) Tableaux des tendances en matière de données sur les émissions et mises à jour fournis au secrétariat ; b) Analyse des informations communiquées par le CIPE ; communication avec les Parties concernant un non-respect éventuel de leurs obligations ; questions renvoyées par le secrétariat ; aperçu des communications avec les Parties, présenté au Comité d'application ; c) Examen des communications des Parties et des questions soumises par le secrétariat ; décisions sur les informations complémentaires à demander aux Parties en cas de non-respect éventuel des obligations ; recommandations concernant le non-respect des obligations présentées à l'Organe exécutif	CIPE Secrétariat Comité d'application	Contributions obligatoires à l'EMEP Ressources nécessaires

⁴ Décision 2018/5, annexe, par. 48.

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
3.3	Élaborer à l'intention de l'Organe exécutif un rapport annuel sur les activités du Comité d'application	Rapport annuel contenant des informations d'ordre général et exposant les délibérations et recommandations dans les cas considérés	Comité d'application avec l'appui du secrétariat	
3.4	Examiner les recommandations énoncées dans le rapport du Comité d'application	Décisions sur le non-respect des obligations et les questions connexes	Organe exécutif	
3.5	Règles de fonctionnement du Comité d'application	Projet de règles de fonctionnement présenté à l'Organe exécutif	Comité d'application après consultation du secrétariat	

Abréviations : CIPE = Centre des inventaires et des projections des émissions ; EMEP = Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe ; POP = polluant organique persistant.

IV. Renforcement des capacités et sensibilisation visant à promouvoir la ratification et l'application

9. La viabilité à terme de la Convention suppose une participation constructive et énergique des Parties dans l'ensemble de la région ainsi qu'une vaste couverture géographique. Les mesures et activités de renforcement des capacités viseront à susciter un plus grand nombre de ratifications des trois Protocoles modifiés, à faire appliquer ces derniers et à veiller à ce que leurs dispositions soient respectées. L'objectif sera de développer les compétences, de faire mieux comprendre les dispositions des Protocoles, de tirer un meilleur parti des capacités existantes ; d'améliorer la compréhension des dispositions des protocoles ; de mutualiser les enseignements tirés de l'expérience, et de transférer les connaissances relatives à la surveillance de la qualité de l'air, aux inventaires et projections des émissions et aux stratégies antiémissions pour que les pays, en particulier ceux de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, puissent adopter les meilleures techniques disponibles et honorer leurs engagements en matière de réduction des émissions (décision 2018/5, annexe, par. 47). Le but sera aussi d'assurer une sensibilisation constante, en particulier au niveau politique, à la nécessité d'améliorer la qualité de l'air et aux avantages procurés par la ratification des Protocoles (ibid., par. 46), aux effets de la pollution atmosphérique sur l'environnement et la santé, ainsi qu'aux mesures de réduction de la pollution et à leur rapport avantages-coûts élevé. Les mesures viseront également à rehausser le profil politique de la Convention, à promouvoir les politiques d'assainissement de l'air et à renforcer la coopération intersectorielle afin d'avoir un impact positif sur les écosystèmes, le climat et la croissance verte, dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale, ainsi qu'en Türkiye. Compte tenu des avantages connexes des politiques et mesures de lutte contre la pollution atmosphérique en matière de changements climatiques, les activités contribueront également à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser un développement résilient face aux changements climatiques. Les activités de renforcement des capacités à mener pendant la période 2024-2025 sont présentées dans le tableau 4 ci-après.

Tableau 4

Renforcement des capacités en vue de promouvoir la ratification et la mise en œuvre

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement** (dollars É.-U.)</i>
4.1	Alignement du cadre juridique et d'action national sur les dispositions des protocoles			288 750^a
4.1.1	Analyses des lacunes du cadre juridique et d'action national (par exemple en Ouzbékistan ou au Kirghizstan), évaluation des incidences économiques et environnementales et élaboration d'un plan d'action national pour la ratification et l'application du Protocole de Göteborg	Renforcement de la capacité à adapter la législation nationale, à actualiser les mesures de gestion de la qualité de l'air et à prendre des mesures pour appliquer la Convention et ses Protocoles	Secrétariat	Total : 166 600 ^b
4.1.2	Évaluation des progrès réalisés dans les pays de la CEE en matière de gestion de la qualité de l'air et/ou de mise en œuvre du plan d'action national pour la ratification (points forts, lacunes, besoins)	Détermination des progrès à réaliser et des étapes ou de la feuille de route à mettre en œuvre pour appliquer les dispositions des protocoles	Secrétariat	Total : 122 150 ^a 81 900 ^a – Compte de l'ONU pour le développement ^c 40 250 (cofinancement nécessaire)
4.2	Introduction des MTD et/ou d'autres mesures rentables dans divers secteurs économiques pour obtenir des effets positifs sur l'air et le climat			611 800^a
4.2.1	Un atelier sous-régional sur la mise en œuvre des MTD et des orientations concernant les mesures de réduction des émissions couvrant un secteur particulier (tel que l'énergie, l'industrie, les transports, l'agriculture et autres)	Renforcement des capacités et des connaissances des experts des pays cibles s'agissant de la mise en œuvre des MTD et des mesures de réduction des émissions dans un secteur particulier	Secrétariat, en coopération avec la TFTEI	Total : 100 750 ^a 75 000 – UE 25 750 (cofinancement nécessaire)
4.2.2	Un voyage d'étude pour les experts des pays cibles afin de démontrer les pratiques en matière de gestion de la qualité de l'air et de mise en œuvre des MTD dans un pays avancé de l'UE	Amélioration des connaissances des experts de la sous-région dans le domaine de la gestion de la qualité de l'air, des permis environnementaux et de l'application des lois, y compris la mise en œuvre des MTD	Secrétariat, en coopération avec les équipes spéciales concernées	Total : 146 750 ^a 90 000 ^a – Compte de l'ONU pour le développement ^c 56 750 (cofinancement nécessaire)
4.2.3	Étude(s) de faisabilité sur l'application des MTD dans la ou les entreprises ou l'installation ou les installations sélectionnées dans deux pays (par exemple, la Géorgie, la République de Moldova ou l'Arménie)	Estimation des coûts et recommandations pour la mise en œuvre des MTD et la modernisation des installations	Secrétariat, en coopération avec la TFTEI	Total : 301 300 ^a 150 000 – UE ^d 111 900 ^a – Compte de l'ONU pour le développement ^c 39 400 (cofinancement nécessaire)

** Les estimations des coûts sont présentées hors coûts d'appui des Nations Unies (13 % ou 7 %), selon le donateur.

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement** (dollars É.-U.)</i>
4.2.4	Recommandations en vue d'une action des pouvoirs publics visant à accélérer l'introduction des MTD dans les secteurs industriels (par exemple, en Géorgie)	Recommandations aux pouvoirs publics pour qu'ils incitent les exploitants d'installations industrielles à mettre en œuvre les MTD	Secrétariat, en coopération avec la TFTEI	Total : 63 000 ^a 63 000 – UE ^d
4.3	Élaboration d'inventaires et de projections des émissions et fixation d'objectifs de réduction des émissions			560 375^a
4.3.1	Organisation de quatre ateliers techniques au niveau national (par exemple en Arménie, en Azerbaïdjan et dans d'autres pays intéressés) pour améliorer les inventaires nationaux des émissions, y compris des émissions maillées, ou établir des projections des émissions	Amélioration de la qualité et l'exhaustivité de la communication des inventaires des émissions et élaboration de projections des émissions par les pays cibles	Secrétariat	Total : 213 600 ^a 37 650 ^a – Compte de l'ONU pour le développement ^c 175 950 (cofinancement nécessaire)
4.3.2	Élaboration d'engagements de réduction des émissions conformément aux prescriptions du Protocole de Göteborg :	Objectifs de réduction des émissions fixés par les pays cibles conformément aux dispositions du Protocole de Göteborg	Secrétariat, en coopération avec le CMEI et la TFIAM	
	a) Intervention d'experts pour aider les pays cibles (par exemple l'Arménie ou un autre pays intéressé) à élaborer des scénarios de réduction des émissions et à fixer des objectifs de réduction des émissions à l'aide de méthodes pertinentes, notamment le modèle GAINS ;		CMEI, TFIAM	Total : 40 000 ^b
	b) Un atelier sous-régional (webinaire) permettant aux pays cibles de partager leurs expériences en matière d'élaboration d'objectifs de réduction des émissions		Secrétariat	Total : 50 875 ^b
4.3.3	Deux ateliers nationaux (par exemple en Azerbaïdjan, au Kazakhstan ou au Kirghizstan) sur l'harmonisation des inventaires des polluants atmosphériques et des émissions de GES	Meilleure compréhension et sensibilisation des décideurs et experts nationaux en ce qui concerne les inventaires et projections intégrés des émissions de polluants atmosphériques et de GES	Secrétariat, en coopération avec la TFEIP et le CIPE	Total : 142 600 ^a 125 000 – Luxembourg ^e 17 600 – Suisse
4.3.4	Atelier sous-régional sur une approche intégrée pour l'élaboration d'inventaires des polluants atmosphériques et des émissions de gaz à effet de serre dans les pays de l'EOCAC	Meilleure compréhension des approches possibles pour mieux coordonner et intégrer les inventaires et les projections des émissions de polluants atmosphériques et de GES dans la sous-région	Secrétariat, en coopération avec la TFEIP et le CIPE	Total : 113 300 ^a 94 000 – Luxembourg ^e 19 300 – Suisse

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement** (dollars É.-U.)</i>
4.4	Promouvoir les bonnes pratiques et la coopération intersectorielle, notamment en ce qui concerne les politiques relatives au climat et à la biodiversité			104 250^a
4.4.1	Dialogue national sur la pureté de l'air pur entre les parties prenantes de différents ministères afin de promouvoir la coopération intersectorielle et d'accroître la sensibilisation dans un pays cible (par exemple, l'Arménie ou un autre pays intéressé)	Sensibilisation et renforcement de la coopération intersectorielle au moyen de dialogues nationaux sur la qualité de l'air dans les pays cibles	Secrétariat	Total : 47 750 ^b
4.4.2	Atelier visant à promouvoir les bonnes pratiques agricoles au niveau national (par exemple en Géorgie ou dans un autre pays intéressé) afin d'aider les pays à réduire les émissions d'azote et à gérer l'azote de manière plus durable, ce qui contribue à préserver les écosystèmes et à renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques	Sensibilisation des bénéficiaires nationaux (agriculteurs) aux codes consultatifs nationaux et aux retombées positives des bonnes pratiques agricoles pour le climat	Secrétariat, en coopération avec la TFRN	Total : 56 500 ^b
4.5	Suivre les progrès, fixer les priorités futures et promouvoir l'apprentissage entre pairs			21 750 dollars^b
4.5.1	Webinaire visant à renforcer la coopération entre les pays cibles et échanger les vues sur les progrès, les besoins et d'autres priorités en matière de renforcement des capacités	Mise à jour des informations sur les progrès et les besoins des pays cibles	Secrétariat	Total : 21 750

^a Sous réserve de la possibilité d'un cofinancement.

^b Sous réserve des ressources disponibles.

^c Projet – Accélération des politiques d'assainissement de l'air dans les pays d'Europe de l'Est et du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Ukraine).

^d Projet financé par l'UE « Better Air Quality for Citizen's Health » (Amélioration de la qualité de l'air pour la santé des citoyens) (dans le cadre du programme de connectivité verte de l'UE pour la Géorgie) géré par le bureau national du PNUD en Géorgie.

^e Projet – Ateliers nationaux et sous-régionaux sur l'harmonisation de l'élaboration des inventaires des polluants atmosphériques et des émissions de GES dans les pays d'Asie centrale.

Abréviations : CEE = Europe de l'Est et Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova et Ukraine) ; CIPE = Centre des inventaires et des projections des émissions ; CMEI = Centre pour les modèles d'évaluation intégrée ; EOCAC = Europe orientale, Caucase et Asie centrale ; GAINS = modèle d'interaction et de synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique ; GES = Gaz à effet de serre ; MTD = meilleures techniques disponibles ; TFEIP = Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions ; TFIAM = Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée ; TFRN = Équipe spéciale de l'azote réactif ; TFTEI = Équipe spéciale des questions technico-économiques ; UE = Union européenne.

V. Communication, sensibilisation et coopération

10. Conformément à la stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà, il est nécessaire d'améliorer la communication sur les travaux menés dans le cadre de la Convention, les réalisations et les difficultés restantes afin de sensibiliser les décideurs et le public. Il est indiqué dans la stratégie que « les preuves scientifiques solides des incidences néfastes de la pollution atmosphérique sur la santé, les matériaux et les écosystèmes montrent combien il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures en vue d'améliorer la qualité de l'air et la santé publique, notamment en renforçant la coopération avec les pays non membres de la CEE »⁵. Il y est également précisé qu'en ce qui concerne « leurs activités de communication, les organes relevant de la Convention devraient également redoubler d'efforts pour faire mieux connaître les raisons impérieuses, d'ordre environnemental, sanitaire et économique, lutter contre la pollution atmosphérique, et pour mettre en relief le rôle de la Convention en s'appuyant sur les réussites de la coopération multilatérale établie dans le cadre de celle-ci face à des enjeux scientifiques et politiques de plus en plus complexes »⁶. Des activités de communication, d'information et de sensibilisation seront menées pour préserver la notoriété internationale de la Convention dans la région de la CEE et au-delà, favoriser la coopération entre accords régionaux du monde entier et pour faire connaître l'expérience acquise dans le cadre de la Convention en vue de promouvoir une réponse commune pour lutter contre la pollution atmosphérique à l'échelle mondiale, conformément à la résolution 3/8 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE sur la prévention et la réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle mondiale⁷. La coopération avec d'autres régions et forums sur les questions de pollution atmosphérique intercontinentale se poursuivra. Il est prévu, dans le cadre de la Convention, « de mutualiser l'expérience acquise et les compétences scientifiques » avec d'autres régions⁸, en particulier dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique.

11. Le tableau 5 ci-dessous donne un aperçu des tâches liées à la communication et à la sensibilisation à effectuer en plus de celles qui ont été assignées à un organe technique ou subsidiaire et qui, de ce fait, sont prises en compte dans les sections « Activités scientifiques » et « Élaboration de politiques » du plan de travail. Les activités de communication et de sensibilisation menées en 2024 contribueront à la célébration du quarante-cinquième anniversaire de la Convention.

Tableau 5
Communication, sensibilisation et coopération

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement (dollars É.-U.)</i>
5.1	Communication et sensibilisation			
5.1.1	Faire mieux connaître la Convention et les problèmes de pollution atmosphérique à l'opinion publique dans l'ensemble de la région de la CEE et au-delà, notamment pour ce qui concerne le quarante-cinquième anniversaire de la Convention	a) Communiqués de presse, brochures, articles et autres supports ; traduction des documents et des supports de communication pertinents dans d'autres langues officielles de l'ONU (par exemple, le russe), notamment les informations pertinentes fournies par les organes	Secrétariat	68 502 ^a

⁵ Décision 2018/5, annexe, par. 43.

⁶ Ibid., par. 71.

⁷ UNEP/EA.3/Res.8, par. 7 i).

⁸ Décision 2018/5, annexe, par. 76.

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement (dollars É.-U.)</i>
		scientifiques relevant de la Convention, en particulier des résumés non techniques énonçant des conclusions, des recommandations et des faits intéressants destinés à être diffusés auprès de publics extérieurs ; diffusion d'informations sur les réseaux sociaux		
		b) Mise à jour et amélioration de la convivialité du site Web de la Convention, qui est le principal moyen de communication avec le public (dans les limites des pratiques officielles de la CEE en la matière), y compris une version en russe	Secrétariat	
		c) Infographies, vidéos ou autres supports destinés à informer le public des effets positifs de la diminution de la pollution atmosphérique transfrontière pour l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes	Parties	
5.2	Sensibilisation et coopération			
5.2.1	Établir une liste de sujets en vue de la diffusion d'informations par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique, ainsi qu'une liste d'experts compétents. Ces listes peuvent servir à l'organisation de webinaires régionaux ciblés, en cas d'intérêt partagé	Éléments pouvant servir à l'organisation de webinaires régionaux ciblés en cas d'intérêt partagé et plateforme d'information		TFICAP en coopération avec le secrétariat et d'autres organes relevant de la Convention
5.2.2	Organiser, sur demande, des voyages d'étude dans la région de la CEE à l'intention des pays situés en dehors de cette région afin de leur permettre de mieux connaître les grandes orientations et les structures institutionnelles relatives à la gestion de la qualité de l'air aux niveaux régional, national et infranational, ainsi que d'en débattre et de les adapter	Les participants au voyage d'étude comprennent mieux comment les pays de la région de la CEE ayant des systèmes de gouvernance différents peuvent travailler ensemble à la réalisation des objectifs communs de la Convention	TFICAP en coopération avec les organismes de développement partenaires, y compris la Banque mondiale	Financement par la Banque mondiale

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement (dollars É.-U.)</i>
5.2.3	Collaborer avec d'autres organisations régionales et mondiales afin de comprendre les besoins et les intérêts des différentes régions	Meilleure compréhension des domaines dans lesquels une collaboration et une coopération plus approfondies pourraient être établies	TFICAP	
5.2.4	Élaborer deux formations en ligne à progression autonome sur : les MTD et les effets de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement (comme indiqué au point 1.3.10)	Meilleure compréhension des dispositions des principaux protocoles se rapportant à la Convention, des travaux scientifiques et des documents d'orientation technique visant à réduire la pollution atmosphérique	Secrétariat, en coopération avec les équipes spéciales concernées	246 000 ^a
5.2.5	Adapter les formations en ligne sur la Convention et ses protocoles et sur la déclaration des émissions dans le cadre de la Convention, et diffuser les outils et les informations se rapportant à la Convention dans les pays situés en dehors de la région de la CEE	Disponibilité des formations en ligne dans d'autres langues officielles de l'ONU (par exemple, le français et l'espagnol)	Secrétariat, en coopération avec la TFICAP	91 250 ^{a, b}
5.2.6	Élaborer des foires aux questions sur la gestion de la qualité de l'air et la Convention	Les foires aux questions permettent d'obtenir des réponses aux questions les plus courantes sur la gestion de la qualité de l'air et la Convention (anglais, espagnol, français, russe)	Secrétariat, en coopération avec les équipes spéciales concernées	76 075 ^{a, c}
5.2.7	Participer aux principaux processus et manifestations régionaux et internationaux et organiser des manifestations (par exemple, la deuxième Conférence mondiale sur la pollution de l'air et la santé, la session de la Conférence des Parties à la CCNUCC) pour faire connaître la Convention et les travaux sur les effets de la pollution atmosphérique ainsi que les mesures visant à la réduire, pour célébrer le quarante-cinquième anniversaire de la Convention et pour favoriser la coopération	Manifestations (par exemple, webinaires) sur des questions liées à la gestion de la qualité de l'air, sur les orientations générales élaborées dans le cadre de la Convention et sur les échanges d'informations sur les bonnes pratiques et sur les orientations générales avec d'autres régions Renforcement de la coopération avec d'autres programmes de la CEE et organisations internationales en vue de mieux faire connaître la Convention et les travaux sur les effets de la pollution atmosphérique ainsi que des mesures visant à la réduire, et échanges d'informations	Secrétariat, en coopération avec le Bureau, les équipes spéciales concernées, les commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations	177 000 ^a

<i>Point du plan de travail</i>	<i>Description/objectif de l'activité</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement (dollars É.-U.)</i>
5.2.8	Promouvoir la participation d'experts de la CEE et d'autres experts aux réunions techniques et aux réunions des équipes spéciales et tirer parti autant que possible des outils de réunion en ligne	Amélioration de la participation et de la sensibilisation	Équipes spéciales et organes techniques relevant de la Convention	Sous réserve des ressources disponibles

^a Sous réserve de la possibilité d'un financement.

^b Estimation par version linguistique.

^c Estimation pour les foires aux questions en anglais, français, espagnol et russe.

Abréviation : CEE = Commission économique pour l'Europe ; MTD = meilleures techniques disponibles ; TFICAP = Équipe spéciale de la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique.

VI. Principales réunions tenues dans le cadre de la Convention

12. L'Organe exécutif, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen, l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets tiendront leurs sessions annuelles à Genève. On trouvera dans le tableau 6 ci-dessous la liste des réunions qui se tiendront en 2024-2025. Le secrétariat appuiera l'organisation de ces réunions en fonction des ressources disponibles. L'organisation de toute réunion supplémentaire dépendra de la disponibilité de ressources supplémentaires.

13. Les dates indiquées pour 2025 sont provisoires et seront confirmées ultérieurement. La liste des documents officiels destinés aux réunions plénières de l'Organe exécutif et des organes subsidiaires sera présentée en tant que document informel.

14. La liste complète des réunions, y compris celles des groupes de travail, ainsi que des ateliers de renforcement des capacités, sera publiée sur le site Web de la Convention.

Tableau 6

Réunions de l'Organe exécutif, de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe, du Groupe de travail des effets, de leurs Bureaux respectifs et du Comité d'application

<i>Année</i>	<i>Organe</i>	<i>Réunion/session</i>	<i>Dates</i>	<i>Lieu d'affectation</i>
2024	Bureaux de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets		Février-mars 2024	Genève
	Bureau de l'Organe exécutif		À déterminer	À déterminer
	Bureau de l'Organe exécutif		Mai 2024	Genève
	Groupe de travail des stratégies et de l'examen	Soixante-deuxième session	27-31 mai 2024	Genève
	Comité d'application	Cinquante et unième session	Août/septembre 2024	À déterminer
	Bureau de l'Organe exécutif		Septembre 2024	Genève
	Organe directeur de l'EMEP, Groupe de travail des effets	Dixième session commune	9-13 septembre 2024	Genève
	Bureau de l'Organe exécutif		Décembre 2024	Genève

<i>Année</i>	<i>Organe</i>	<i>Réunion/session</i>	<i>Dates</i>	<i>Lieu d'affectation</i>
	Organe exécutif	Quarante-quatrième session	9-13 décembre 2024	Genève
2025	Bureaux de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets		Mars 2025	À déterminer
	Bureau de l'Organe exécutif		À déterminer	À déterminer
	Bureau de l'Organe exécutif		Mai 2025 (date provisoire)	Genève
	Groupe de travail des stratégies et de l'examen	Soixante-troisième session	À déterminer	Genève
	Comité d'application	Cinquante-deuxième session	À déterminer	À déterminer
	Bureau de l'Organe exécutif		Septembre 2025	Genève
	Organe directeur de l'EMEP, Groupe de travail des effets	Onzième session commune	Septembre 2025	Genève
	Bureau de l'Organe exécutif		Décembre 2025	Genève
	Organe exécutif	Quarante-cinquième session	Décembre 2025	Genève